

---

Adresse de la société populaire des Montagnes (Puy-de-Dôme) qui félicite la Convention pour le décret du 18 floréal et envoie les détails d'une fête, lors de la séance du 29 messidor an II (17 juillet 1794)

Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Adresse de la société populaire des Montagnes (Puy-de-Dôme) qui félicite la Convention pour le décret du 18 floréal et envoie les détails d'une fête, lors de la séance du 29 messidor an II (17 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. p. 227;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1982\\_num\\_93\\_1\\_23794\\_t1\\_0227\\_0000\\_3](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_23794_t1_0227_0000_3)

---

Fichier pdf généré le 21/07/2021

# Séance du 29 Messidor An II

## (Jeudi 17 juillet 1794)

### Présidence de LOUIS (du Bas-Rhin)

La séance s'ouvre à onze heures par la lecture de la correspondance suivante.

#### I

La société populaire des Montagnes, séante à Pontgibaud, département du Puy-de-Dôme, témoigne à la Convention nationale l'indignation dont elle a été saisie à la nouvelle des assassinats dirigés contre la représentation nationale. Elle termine par féliciter la Convention de son décret du 18 floréal, et lui adresse un extrait de leur registre aux délibérations, qui contient les détails d'une fête pour l'anniversaire de la mort du tyran Capet.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité d'instruction publique (1).

[Pontgibaud, 10 prair. II] (2).

« Nous avons appris avec une douleur et une indignation que nous avons bien mieux sentie que nous ne saurions exprimer, les attentats horribles commis contre Collot d'herbois et Robespierre dont nous prononçons ici les noms avec amour, parce qu'ils sont chers à la patrie qui a encore le bonheur de les posséder. Deux monstres ont donc tenté d'ouvrir de nouveau la source amère des larmes que nous avons répandues à la mort des Marat, des Lepelletier; nous les vouons ces assassins à l'horreur, à l'exécration; et si l'un d'eux malheureusement a pris naissance dans l'étendue de notre département; pour un infame Lamiral que nous désavouons, combien n'y compteroit-on pas de généreux Geoffroy? oui, Citoyens représentans du peuple, en renouvelant ici notre inviolable attachement à la représentation nationale, nous jurons tous de la défendre et de la soutenir au prix de notre sang toujours prêt à être versé pour vous. Mais, vous le

Savez, fondateurs de la république française, vos jours précieux appartiennent plutôt à la patrie qu'à vous mêmes, ne les exposez pas inconsidérément, conservez-les avec le plus grand soin; C'est le peuple français qui vous l'ordonne! »

T. BOUIJON (*Secrét.*), BOUTAREL j<sup>e</sup> (*presid.*), IMBERT (*Secrét.*), PATY (*Secrét.*)

[Extrait des délibérations. Séance du 10 germ. II]

La séance ouverte par le président, et lecture faite du procès-verbal de la séance précédente qui, dans un de ses articles réglait le mode d'une réjouissance publique indiquée à ce jour pour célébrer l'anniversaire de la mort du tyran Capet, l'abolition de l'esclavage des Nègres, et la destruction du fanatisme, les sociétaires ont commencé par chanter des hymnes à la liberté; de suite, ils sont sortis, au bruit des tambours, du temple de la raison, en répétant pendant la promenade civique les mêmes airs et les cris joyeux de vive la Liberté, vive la République, vive la Convention nationale! Les citoyens et citoyennes, tant de la commune que de la campagne, sont venus avec empressement partager l'allégresse commune. Un âne qui avoit été introduit auparavant dans le temple de la raison portait gravement entre 4 fusiliers les vains attributs de la royauté, de l'esclavage et du fanatisme: qu'il étoit fier! qu'il étoit beau sous ce plaisant costume! Coëffé comme autrefois un docteur à barbe grise, il sembloit dire en son langage qu'il n'étoit pas le seul ni le premier qui eût porté rabat et bonnet quarré. Douze pauvres de l'un et de l'autre sexe invités à un banquet d'égalité, ornaient simplement la marche patriotique.

A l'arbre de la liberté, un sociétaire a parlé sur l'estime des pauvres; ensuite on a fait un feu de joie des inutiles instrumens dont on a déchargé sire baudet. Les citoyens et citoyennes électrisés de ce feu du plus pur civisme, ont repris en chantant le chemin du temple de la Raison où le c<sup>n</sup> Annet paty, membre de la société, a prononcé le discours suivant, dont la société a arrêté l'impression.

(1) P.V., XLI, 301.

(2) F<sup>17</sup> 1010<sup>D</sup>, pl. 2, 3868.